

Décision du collectif occupant le Mirail, à l'attention du Président de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès, Jean-Michel Minovez

1. Rappel des faits

Dans la journée du vendredi 5 décembre, la présence d'un tract rédigé par Jean-Michel Minovez a été signalée sur le campus occupé.

Ce texte se présente comme une « requête en référé à l'attention du Président du Tribunal Administratif de Toulouse » et fait appel à des notions obscures telles que « droit de propriété de l'université » ou encore « risques d'atteinte à la tranquillité publique » afin de remettre en question l'occupation de l'université. Cette obscurité culmine dans l'expression « occupation du domaine public ».

Il est à noter que le Président nous dispute notre droit à occuper alors qu'il est de notoriété publique qu'il occupe un bureau de l'université depuis plusieurs années maintenant.

2. Discussion

Le tract du Président, dans lequel nous sommes qualifiés d'« occupants sans titre » traduit son intention de perturber le bon déroulement de l'occupation.

Ce texte pose des difficultés en termes de maintien de l'occupation.

En effet, Jean-Michel Minovez semble s'organiser en vue de criminaliser tout mouvement sur le campus, comme en témoignent ses déclarations publiques qui visent à semer la confusion en divisant le mouvement, et son recours aux maîtres-chiens pour tenter d'empêcher physiquement tout blocage de l'université.

Nous avons également pu observer l'intrusion d'huissiers et de vigiles.

Ces faits ont été commis sans l'accord des occupants du campus.

Il est à craindre que le Président ne soit rejoint par différents services juridiques et des équipes de sécurité, tant privées que publiques.

En outre, des personnes extérieures à l'occupation, se présentant comme membres des « forces de l'ordre » pourraient être amenées à rejoindre ce mouvement de répression.

3. Conclusion

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, nous, occupants de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès, exprimons notre inquiétude face aux menaces de Jean-Michel Minovez.

Nous rappelons que l'occupation de l'université est un des moyens d'action qu'à spontanément mis en place le mouvement actuel, qui lutte notamment contre la répression policière depuis le meurtre de Rémi Fraisse par la police.

Nous appelons tout occupant sans titre à venir nous rejoindre sur le campus occupé.

Nous déclarons en outre que si l'expulsion des occupants est ordonnée, nous reviendrons occuper

ailleurs, comme nous occupons aujourd'hui les bâtiments administratifs de l'université.

Des occupants.